

Observatoire national de l'enfance en danger

LA LETTRE

Numéro spécial

Lettre trimestrielle publiée par l'Odas • numéro 10 • septembre 1999

OBSERVATION DE L'ENFANCE EN DANGER EN 1998

ENFANTS MALTRAITÉS ET ENFANTS EN RISQUE, DEUX ÉVOLUTIONS BIEN DISTINCTES

La méthodologie élaborée en 1994, associant départements et représentants de l'État, recommande une distinction fondamentale au sein des enfants signalés, entre ceux qui sont réellement maltraités et ceux qui sont en risque. Ces deux dernières années on observe une évolution différentes des flux de ces deux populations d'enfants : stabilité de la maltraitance, et augmentation du risque signalé. Cette année, cette tendance s'accroît encore : le nombre d'enfants maltraités baisse, alors que le nombre d'enfants en risque continue à augmenter, quoique moins vite que les années précédentes (+3 000 signalements pour risques en 1998, contre +8 000 en 1997 et en 1996).

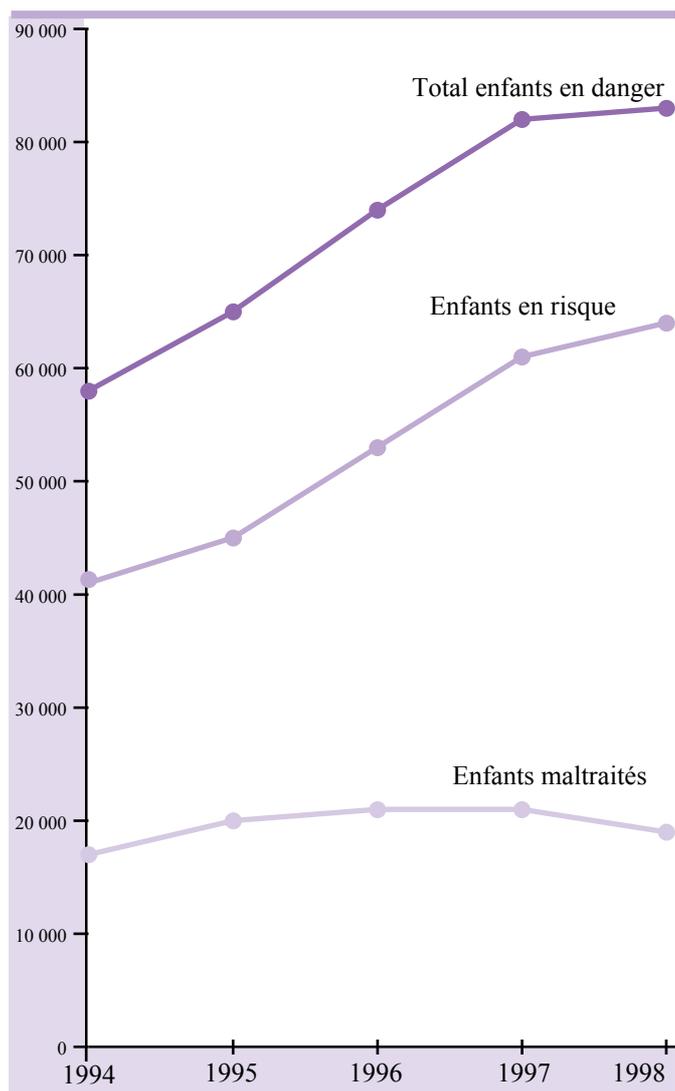
95 % DE RÉPONSES

95 départements ont répondu à l'enquête sur les signalements de 1998. Après contrôle des données chiffrées, 80 réponses ont pu être exploitées.

La sensibilisation entreprise depuis 10 ans auprès des services des départements porte ses fruits. Il leur a fallu se doter d'une culture commune et organiser de délicats circuits internes d'information.

La lente maturation de ce processus conduit aujourd'hui à une grande fiabilité des données dans 80 départements, en particulier certains grands départements dont il faut saluer l'effort.

**ÉVOLUTION DES SIGNALEMENTS
1994 à 1998**



ÉVOLUTION DES SIGNALEMENTS (France métropolitaine)

	1994	1995	1996	1997	1998
Enfants maltraités	17 000	20 000	21 000	21 000	19 000
Enfants en risque	41 000	45 000	53 000	61 000	64 000
Total des enfants en danger	58 000	65 000	74 000	82 000	83 000

Plus que jamais on perçoit l'intérêt de bien observer ces deux groupes séparément, et de ne pas envisager leur prise en charge de façon univoque : si, comme le préconise

l'Odas, la finalité de l'observation est "observer pour mieux décider" et non "compter pour compter", ces deux tendances contraires devraient à l'évidence orienter les politiques locales.

Les enfants maltraités

Enfant victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, ou négligences lourdes, ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

ENFANTS MALTRAITÉS SELON LE TYPE DE MAUVAIS TRAITEMENT PRINCIPAL

	1995	1996	1997	1998
Violences physiques	7 000	7 500	7 000	7 000
Abus sexuels	5 500	6 500	6 800	5 000
Négligences graves	7 500	7 000	5 400	5 300
Violences psychologiques			1 800	1 700
Total des enfants maltraités	20 000	21 000	21 000	19 000

Depuis la loi du 10 juillet 1989, la pression médiatique et l'impact émotionnel de la société autour de la maltraitance avaient produit un emballement des chiffres, globalisés et jamais vérifiés : 50 000, 100 000... Même si l'on ne possède pas encore à ce jour le nombre total de saisines directes de l'autorité judiciaire (par des professionnels, des associations ou des

particuliers), on observe une diminution des signalements à l'ASE des enfants maltraités (moins 10 %). En un an, après trois ans de stabilité, ils ont diminué de 2000 (passant de 21 000 à 19 000). Il est indéniable qu'il s'agit là de l'amorce d'une baisse réelle.

En observant le détail des différentes formes de la maltraitance, il semble que cette baisse est surtout imputable à la baisse des signalements pour abus

sexuels. Après une forte inflation des signalements en 1996 et 1997 on retrouve aujourd'hui leur niveau antérieur. L'émotion autour du Congrès de Stockholm et de l'affaire Dutroux s'est sans doute atténuée deux ans plus tard. L'importance des non-lieux dans le traitement judiciaire des abus sexuels peut aussi intervenir dans cette diminution des signalements.

Les enfants en risque

Enfant qui connaît des conditions d'existence mettant en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien, mais qui n'est pas pour autant maltraité.

L'augmentation progressive du nombre d'enfants en risque repérés depuis 5 ans a résulté, dans un premier temps, en partie des incitations contenues dans la loi du 10 juillet 1989 : formation initiale et continue renforcée de tous les professionnels, et sensibilisation de l'opinion publique (renforcée par la Grande Cause nationale " Si tout le monde bouge, ça bougera ").

Mais peut-on encore parler de la seule amélioration du système de repérage pour justifier l'augmentation des situations de risque ? Les commentaires des départements apportent d'autres éléments de compréhension : le nombre croissant de familles très précarisées et déstructurées, de parents présentant des troubles mentaux sévères, laisse souvent les professionnels impuissants, et les conduit à effectuer de plus en plus de signalements. Ces commentaires sur les situations des familles sont à rapprocher des conclusions de l'étude ODAS-SNATEM, où les facteurs de désintégration des familles et d'inactivité des parents étaient apparus comme prédominants dans le contexte de vie des enfants signalés.

Le parallèle entre l'augmentation des familles en difficulté et l'augmentation des signalements d'enfants en risque ne peut plus être méconnu.

DES TAUX DE SIGNALEMENTS TRÈS VARIABLES ENTRE LES DÉPARTEMENTS

Les taux de signalement à l'ASE par rapport à la population juvénile sont variables d'un département à l'autre. Pour la majorité d'entre eux, ce sont entre 4 et 7 enfants sur 1 000 qui sont signalés. Mais quelques uns ont des taux de 10 à 15 pour 1 000, alors que d'autres ne signalent (apparemment) que 1 enfant sur 1 000.

Les écarts sont évidemment liés d'abord à des environnements socio-économiques et culturels différents. Ils peuvent aussi provenir d'une sensibilisation plus ou moins grande des professionnels ou d'une organisation différente des actions préventives : ainsi les méthodes d'intervention dans des zones urbaines sinistrées ou dans un petit département rural ne peuvent guère se ressembler. Il faut aussi rappeler l'importance très variable des signalements transmis directement à la justice.

Les situations extrêmes quant à elles s'expliquent surtout par deux autres types de facteurs :

- De très faibles taux (1 enfant signalé pour 1 000), provenant souvent de grands départements, correspondent à une saisie incomplète de la réalité. Le collationnement au niveau central des signalements faits dans chaque circonscription n'est pas toujours exhaustif. Aussi, après contrôle, n'a-t-on pas intégré ces données dans l'estimation nationale.

- A contrario, les taux les plus importants (10 à 15 enfants pour 1 000) s'expliquent par un maillage fin du repérage et une sensibilisation importante des professionnels et de la population. On les trouve dans les petits départements "où tout le monde se connaît", ou dans les départements qui ont mis en place un important dispositif d'observation et de pédagogie.

La question qui pourrait se poser ici est celle de la limite et des formes de l'action publique : faut-il sensibiliser les populations à tous les facteurs de risque, même ténus ? Ne vaudrait-il pas mieux développer une plus forte action préventive auprès de certains groupes de population ou sur certaines zones ? La prévention de l'exclusion sociale et du repliement ne pourrait-elle permettre d'intervenir plus tôt et d'empêcher les situations de s'aggraver ?

Évolution des transmissions judiciaires

59 % des signalements sont transmis au Parquet en 1998, contre 60 % l'an dernier.

Cette très légère baisse de la judiciarisation s'explique par la diminution des signalements pour maltraitance. En effet, la proportion de signalements pour risque dirigés vers les services de justice continuent à augmenter (34 % en 94, 47 % en 97, 51 % en 98).

Dans un cas sur deux, une famille en difficulté, et non maltraitante, semble pour les professionnels se situer au-delà de toute possibilité d'aide, hormis une aide contrainte.

Et pourtant, les réponses aux questions ouvertes témoignent dès à présent une prise en compte de cette observation et une réflexion sur le fond. Malgré toutes les difficultés rencontrées et courageusement pointées par les départements eux-mêmes, on observe un intérêt croissant pour la prévention et particulièrement pour l'aide et le soutien aux parents. En effet, bien qu'ils soient encore rares, certains départements ont mis en place ces dernières années des actions de soutien à la parentalité (groupes de paroles, accueil parents-enfants, maisons ouvertes, réseaux de solidarité de proximité...).

POURQUOI LA JUDICIARISATION ?

Dans l'enquête de cette année, l'Odas posait aux départements une question ouverte : "Quelles sont à votre avis les causes principales des transmissions à l'autorité judiciaire dans votre département ?". Les réponses à cette question sont nombreuses et diverses.

Au-delà des causes déjà analysées dans la Lettre n° 7 de l'Observatoire et des obligations légales, un éclairage plus affiné a été apporté, particulièrement en ce qui concerne la judiciarisation des enfants en risque. Il semble que l'impuissance face à la précarité, aux familles très désorganisées ou très pathologiques, soit la cause majeure du signalement judiciaire. Outre ce sentiment d'impuissance, sont évoquées aussi la jeunesse et l'inexpérience des professionnels, leur difficulté à faire des évaluations fines, et les problèmes d'encadrement.

Leur crainte de prendre des risques est également évoquée. Cette crainte peut être renforcée par les pratiques judiciaires : ici, le procureur demande la transmission de tous les signalements, effectuant lui-même la répartition ; là, la demande est pressante pour des signalements par anticipation, y compris pendant la grossesse, contrairement aux missions de prévention de la PMI.

ÉVOLUTION DES TRANSMISSIONS JUDICIAIRES (France métropolitaine)

	1994	1995	1996	1997	1998
Transmissions judiciaires	31 000	36 000	42 000	49 500	49 000
Enfants en danger	58 000	65 000	74 000	82 000	83 000
Poids/signalements	53 %	55 %	57 %	60 %	59 %

La Lettre de l'Observatoire national de l'enfance en danger est une publication trimestrielle de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas). Ce numéro a été tiré à 10 000 exemplaires •

Coordination : Marcelline GABEL • Étude : Hélène PADIEU • Édition et Diffusion : Mathias GRECO
Responsable de la publication : Jean-Louis SANCHEZ

La Lettre est disponible sur demande à l'Odas :
37, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris
Tél. : 01 44 07 02 52 - Fax : 01 44 07 02 62
E-mail : com@odas.net

L'ENFANCE EN DANGER : SIGNALEMENTS ET RÉPONSES

- L'analyse de l'évolution des signalements.
- L'étude de la prise en charge des enfants.

Disponible sur commande à l'Odas
95 francs, Odas Éditeur.

